

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°017-2023)

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 31 mai 2023

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 31 mai 2023,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 47 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à « **l’Initiative présidentielle pour la production agricole 2023-2024** ».

Cette Initiative présidentielle est organisée autour de trois (03) composantes à savoir :

- composante 1 : Initiative d’urgence pour l’intensification de la riziculture au Burkina Faso sur **4 000** hectares ;
- composante 2 : Programme alimentaire militaire du Burkina Faso (PAMBF) sur **3 500** hectares ;
- composante 3 : Production de défense de la Patrie contre l’insécurité alimentaire (PDPIA) sur **3 500** hectares.

Les objectifs de cette initiative sont entre autres, la satisfaction de la demande nationale en riz dans un contexte marqué par des contraintes sécuritaires, les changements climatiques et des restrictions d’importations liées à la crise russo-ukrainienne. L’initiative vise également la préparation des forces combattantes au métier de l’agriculture après la guerre contre le terrorisme et la production du sorgho, du maïs et du mil à haut rendement par les Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP).

La mise en œuvre de l’Initiative impliquera des militaires, des VDP, des Personnes déplacées internes (PDI) et d’autres emplois agricoles directs. Il est attendu à l’issue de la saison 2023-2024, une production d’environ **190 000 tonnes** de céréales et légumes sur environ **11 000 hectares**.

Le coût du financement de l'Initiative présidentielle est de **vingt-deux milliards cent soixante-huit millions six cent trente-sept mille quatre cent vingt-trois (22 168 637 423) F CFA**. Elle sera financée par le budget de l'Etat et des Partenaires techniques et financiers.

Le second rapport est relatif à **un projet de décret** portant application des statuts de l'Agence nationale de renseignement (ANR).

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif au Rapport annuel 2022 sur le fonctionnement des conseils de discipline des institutions et départements ministériels.

Le conseil de discipline est l'un des organes consultatifs de la Fonction publique, institué auprès de chaque département ministériel et institution. Il est régi par les articles 79 et 81 de la loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat et le décret n°98-375/PRES/PM/MFDI/MEF du 15 septembre 1998 portant attributions, composition et fonctionnement des organes consultatifs de la Fonction publique.

Au total, 21 départements ministériels et institutions sur 34 ont transmis leur rapport 2022 sur le fonctionnement de leur conseil de discipline.

Le rapport annuel 2022 fait ressortir des difficultés rencontrées par les conseils de discipline dans leur fonctionnement et formule des recommandations. Il s'agit entre autres :

- de la vulgarisation du guide de procédure disciplinaire au sein de l'administration ;

- des sanctions à l'encontre des supérieurs hiérarchiques complaisants et laxistes ;
- de la célérité dans la procédure de prise de sanctions administratives ;
- du renforcement du dispositif de suivi de la mise en œuvre des décisions ;
- de la dotation des conseils de discipline de moyens matériels et financiers permettant leur fonctionnement normal.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **cinq (05) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de décret** portant organisation du Conseil national de population (CONAPO).

Le CONAPO a pour missions de proposer les grandes orientations nationales en matière de population, de les actualiser en fonction de l'évolution socio-économique et démographique du pays et de veiller à leur mise en œuvre.

L'adoption de ce décret permet au CONAPO d'assurer efficacement ses missions, conformément aux dispositions du décret n°2023-0198/PRES/TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective.

Le deuxième rapport est relatif à la situation économique et financière du Burkina Faso en 2022 et les perspectives sur la période 2023-2026.

Ce rapport dispose d'informations statistiques actualisées sur l'évolution de l'économie nationale de notre pays. Il prend en compte la situation économique et financière du Burkina Faso en 2022, les perspectives sur la période 2023-2026 ainsi que les indicateurs des évolutions récentes de la conjoncture nationale et internationale.

Sur la base des dernières estimations, l'activité économique a enregistré une décélération de son rythme de croissance en 2022. Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel est ressorti à 3,0% en 2022 contre 6,5% en 2021. Cette croissance en 2022 a été imprimée principalement par les secteurs primaire (+8,7%) et tertiaire (+6,7%), le secteur secondaire ayant enregistré une baisse (-6,1%).

Les perspectives de croissance restent favorables sur la période 2023-2026 sous les hypothèses d'une accalmie des tensions géopolitiques au niveau international notamment la crise russo-ukrainienne, d'une amélioration de la situation sécuritaire nationale, d'un climat socio-politique apaisé et d'une pluviométrie favorable sur la période de projection. L'activité économique connaîtrait donc une croissance de 5,8% en 2023, 4,6% en 2024, 5,2% en 2025 et 4,7% en 2026.

Le troisième rapport est relatif à la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023, au 31 mars.

Au 31 mars, le budget de l'Etat, exercice 2023, enregistre un niveau d'exécution base « engagée visée » de **969,82 milliards F CFA** sur un crédit de paiement ajusté de **3 235,91 milliards F CFA**, soit un taux d'exécution de 29,97%. Ce taux d'exécution est supérieur à la cible de 25,00% escomptée à fin mars avec un écart de 4,97 points.

A la même date en 2022, le montant engagé visé était de **659,08 milliards F CFA**, correspondant à un taux d'exécution de 22,58% sur des crédits de paiement de **2 919,15 milliards F CFA**. L'analyse du taux d'exécution global fait ressortir une hausse de cet indicateur de 7,39 points par rapport à la même période de l'année précédente.

Le niveau de mobilisation des ressources de l'Etat à fin mars 2023 s'établit à **695,23 milliards F CFA** pour une prévision de la Loi de finances initiale de **2 731,26 milliards F CFA**, soit un taux de recouvrement de 25,45% correspondant à une hausse de 5,09 points de pourcentage par rapport à 2022 à la même période. Cette hausse pourrait s'expliquer notamment par le décaissement des dons projets à hauteur de 45,75%.

Quant aux recettes extraordinaires, elles se chiffrent à **109,63 milliards F CFA**, soit un taux de décaissement global de 38,68%. Comparé à 2022 à la même période, il ressort une hausse de décaissement de 36,87 points de pourcentage.

Au titre de la gestion de la trésorerie à fin mars 2023, il a été décaissé **889,95 milliards F CFA** contre des encaissements constatés de **885,48 milliards F CFA**. Il se dégage un solde débiteur de **4,47 milliards F CFA**. Ce solde est entièrement couvert par les disponibilités utilisables de début de période de l'ordre de **117,18 milliards F CFA**.

Le Conseil a instruit le ministre chargé du dossier de prendre les dispositions idoines en vue d'une bonne exécution du budget de l'Etat en matière de recettes et de dépenses pour le reste de l'année 2023, dans le respect strict des règles de gestion.

Le quatrième rapport est relatif à **un projet de décret** portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avances de l'Etat et des autres organismes publics.

Ce décret est une relecture du décret n°2008-328/PRES/PM/MEF du 09 juin 2008 portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avances de l'Etat et des autres organismes publics en vue de corriger certaines insuffisances et difficultés constatées dans ledit décret.

L'adoption de ce décret permet d'assurer un meilleur fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avances de l'Etat et des autres organismes publics au Burkina Faso.

Le cinquième rapport est relatif au projet de Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) pour la période 2024-2026.

Le DPBEP est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier qui couvre une période de trois (03) ans. Il a pour objectif de renforcer la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les indicateurs macroéconomiques et financiers. Il contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et des priorités du Gouvernement.

Sur la période 2024-2026 et en tenant compte du scénario de base sous l'hypothèse d'une situation sécuritaire nationale normalisée, d'un climat politique apaisé et d'une pluviométrie favorable, l'activité économique connaîtrait une croissance projetée à 6,3% en 2024, 4,6% en 2025 et 5,4% en 2026.

Les recettes budgétaires totales seraient de **2 934,8 milliards F CFA** en 2024 ; **3 103,8 milliards F CFA** en 2025 et **3 405,3 milliards F CFA** en 2026, soit un accroissement annuel moyen de 7,7%.

Les dépenses budgétaires totales se chiffrent à **3 610,3 milliards F CFA** en 2024 ; **3 546,6 milliards F CFA** en 2025 et **3 869,5 milliards F CFA** en 2026, soit un taux annuel moyen de progression de 3,5%.

L'épargne budgétaire se chiffrerait à **457,3 milliards F CFA** en 2024 correspondant à une amélioration de **184,1 milliards F CFA** par rapport à 2023.

En 2025 et 2026, l'épargne budgétaire ressortirait respectivement à **572,1 milliards F CFA** et à **782,9 milliards F CFA**.

Le déficit budgétaire ressortirait à **675,5 milliards F CFA** en 2024, à **442,7 milliards F CFA** en 2025 et à **464,2 milliards F CFA** en 2026. Rapporté au Produit intérieur brut (PIB), le déficit représenterait 4,6% en 2024 ; 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2024-2026 à l'Assemblée législative de Transition.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux résultats définitifs de la campagne agropastorale 2022-2023 et de la situation alimentaire et nutritionnelle.

Le bilan céréalier définitif fait ressortir un déficit brut de **72 387 tonnes** résultant d'un excédent brut des céréales traditionnelles (mil, maïs, sorgho et fonio) de **472 068 tonnes** et de déficits bruts respectifs de **304 775** et **239 679 tonnes** pour le riz et le blé.

En prenant en compte le solde import/export de **675 901 tonnes**, le bilan céréalier définitif fait ressortir un excédent net de **603 514 tonnes**, dégageant un disponible apparent par habitant de 228 kg.

La production définitive des cultures céréalières est estimée à **5 179 059 tonnes**. Cette production est en hausse de 11,11% par rapport à la dernière campagne agricole et de 7,79% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années.

La production globale des autres cultures vivrières (patate, voandzou et niébé) est évaluée à **1 064 654 tonnes**. Comparée à la campagne passée et à la moyenne des cinq (05) dernières années, elle est respectivement en hausse de 53,53% et de 29,56%, exception faite de l'igname qui connaît une baisse de production (-15,65%).

La production totale des cultures de rente (coton, arachide, soja et sésame), évaluée à **1 589 034 tonnes** est en hausse respectivement de 9,50% et de 9,34% par rapport à la campagne précédente et à la moyenne des cinq (05) dernières années.

Le bilan fourrager indique un disponible fourrager au niveau national de **12 888 309 Tonnes** de matières sèches (TMS), pour un besoin estimé à **17 433 962 TMS**, soit un taux de couverture des besoins de 74%. Il ressort donc un déficit au plan national signifiant que le disponible fourrager ne pourra pas couvrir les huit (08) mois d'alimentation de la saison sèche.

Le taux de couverture des besoins céréaliers des provinces dégage vingt-trois (23) provinces excédentaires, quatre (04) provinces en situation d'équilibre et dix-huit (18) provinces déficitaires.

L'analyse de la vulnérabilité alimentaire montre que **2 195 758 personnes** sont dans une situation d'insécurité alimentaire difficile dont **291 233 personnes** en situation d'urgence et **22 480** en situation de catastrophe.

En situation projetée (juin à août 2023), en l'absence d'intervention humanitaire adéquate, environ **3 351 048 personnes** pourraient tomber en insécurité alimentaire dont **604 641 personnes** en urgence et **42 694** en famine. Ces populations sont concentrées dans les régions du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et de la Boucle du Mouhoun.

Le Conseil a instruit les ministres chargés du dossier de prendre les dispositions idoines en vue entre autres, du renforcement de l’approvisionnement des points de vente des céréales à prix subventionnés, de la prise des mesures pour freiner la volatilité des prix des céréales sur les marchés et du renforcement du contrôle dans la mise en application de la restriction d’exportation des céréales au niveau des postes frontaliers pour garantir l’offre aux consommateurs.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L’ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets** portant respectivement renouvellement et nomination de Membres de la Brigade nationale anti-fraude de l’or (BNAF).

L’adoption de ces décrets permet le renouvellement et la nomination de Membres de la Brigade nationale anti-fraude de l’or en vue de son fonctionnement régulier.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L’INNOVATION

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts de l’Ecole polytechnique de Ouagadougou (EPO).

Ce décret vise la relecture du décret n°2018-0207/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 26 mars 2018 portant approbation des statuts de l’Ecole polytechnique de Ouagadougou (EPO).

L’adoption de ce décret permet à l’Ecole polytechnique de Ouagadougou de se doter de textes adaptés pour lui assurer une fonctionnalité plus efficiente, conformément au décret n°2017-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l’Etat à caractère scientifique, culturel et technique.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des jeunes dénommé « **Référent-opportunités-insertion** » dans les 302 communes rurales du Burkina Faso.

Le Référent-opportunités-insertion vise à promouvoir l'autonomisation socioéconomique des jeunes, femmes et hommes vivant en milieu rural.

Il s'agit de façon spécifique de mettre en place un dispositif d'orientation à l'insertion professionnelle des jeunes vivant en milieu rural, de faciliter l'accès de ces jeunes aux informations sur les opportunités socioéconomiques et professionnelles, de leur offrir des services d'accompagnement de proximité et de favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales des compétences transférées en matière de jeunesse, d'emploi et de formation professionnelle.

L'adoption de ce rapport permettra la mise en place du Référent-opportunités-insertion dans les différentes communes rurales du Burkina Faso.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Défense et des anciens combattants a fait au Conseil le point de la participation du Burkina Faso à la 6^{ème} édition du Salon de l'aviation, de l'espace et de la technologie « TEKNOFEST », tenu du 25 au 29 avril 2023 à Istanbul en Turquie.

Le Salon de l'aviation, de l'espace et de la technologie est une activité majeure dans le monde de l'innovation technologique. La mission a permis à la délégation burkinabè de visiter des expositions d'aéronefs et les stands d'entreprises intervenant dans le domaine de l'aéronautique et de s'entretenir avec le ministre turc de la défense.

La chef de la délégation burkinabè a par ailleurs accordé une audience aux étudiants burkinabè de Turquie qui ont marqué leur solidarité à l'effort de guerre par la remise d'une contribution au profit du Fonds de soutien patriotique.

II.2. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso au 1^{er} Symposium mondial de la diaspora africaine (SMDA), tenu les 27 et 28 avril 2023 à Abuja au Nigeria.

Au cours de ce Symposium, 300 participants venus de 60 pays du monde ont mené des réflexions sur l'engagement de la diaspora en matière de développement de leur pays d'origine, la gouvernance de la diaspora par les Etats et le partage d'expériences réussies des membres de la diaspora, tant dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine.

Les secteurs clés dans lesquels interviennent la diaspora ont été examinés. Il s'agit notamment des secteurs de la santé, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures de développement, de la finance et du développement économique, de la culture et du tourisme.

II.3. Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a fait au Conseil **deux (02) communications.**

La première communication fait le compte rendu de la participation des experts du Burkina Faso à la réunion technique sur le Programme quinquennal de développement de l'élevage dans les Etats du Liptako-Gourma, phase 2 (PDELG 2), tenue du 10 au 14 avril 2023 à Bamako en République du Mali.

L'objectif cette 2^{ème} phase du PDELG était de faire une revue et une mise à jour du document du deuxième Programme quinquennal de développement de l'élevage dans les Etats du Liptako-Gourma en prenant en compte le nouveau contexte économique et sécuritaire ainsi que les nouvelles orientations et stratégies des Etats membres dont le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Pour le Burkina Faso, la mise en place de ce programme va contribuer à résorber les difficultés liées à la production animale, à la valorisation et à l'écoulement.

La seconde communication fait le point de la participation du Burkina Faso à la 48^{ème} Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs du groupe de la Banque islamique de développement (BID), tenue du 10 au 13 mai 2023 à Djeddah au Royaume d'Arabie Saoudite.

Placée sous le thème « **Partenariats : un impératif face aux crises** », cette Assemblée avait pour objectif d'examiner les rapports annuels de la BID et de ses institutions spécialisées et de procéder au renouvellement de certains de ses instances dirigeantes.

La réunion du comité de procédures de la BID a permis d'examiner et de valider le rapport 2022 sur les progrès accomplis par la Banque et ses institutions spécialisées et de préparer l'ordre du jour de la 49^{ème} Assemblée annuelle.

En marge de cette 48^{ème} Assemblée annuelle, la délégation burkinabè a eu des séances de travail avec le Directeur général de l'Institut islamique de recherche et de formation, le Président du groupe de la BID, le Directeur général de la Société internationale islamique pour le financement du commerce (SIFC), le Directeur général de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), le Président de la Banque Ouest africaine de développement (BOAD), le Vice-Président de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et le Directeur général du Fonds saoudien de développement.

Ces rencontres ont permis la signature de quatre (04) accords de prêts et de vente à tempérament pour le financement de divers projets.

II.4. Le ministre de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales a fait au Conseil le point des préparatifs des examens et concours scolaires de la session 2023.

L'examen du Certificat d'études primaires (CEP) se déroulera du 06 au 15 juin 2023 sur le territoire national avec **376 275 inscrits**, soit **208 901** filles et **167 374** garçons.

Les examens du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du Brevet d'études professionnelles (BEP) débiteront le 1^{er} juin et prendront respectivement fin les 11, 12 et 14 juin 2023.

Le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) enregistre cette année **216 284 inscrits** dont **127 171** filles et **89 113** garçons, le BEP **14 055** candidats et le CAP **9 540** candidats.

L'examen du Baccalauréat se déroulera du 20 juin au 07 juillet 2023 avec **136 110 inscrits** dont **68 717** filles et **67 393** garçons.

Le Conseil encourage la communauté éducative et l'invite à maintenir le cap pour une organisation réussie des examens et concours scolaires 2023. Il souhaite également plein succès aux différents candidats.

II.5. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la 14^{ème} édition du Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques (FRSIT), prévue pour se tenir du 24 au 28 octobre 2023 à Ouagadougou.

Placée sous le thème « **Défis humanitaires en Afrique : contribution de la recherche scientifique et de l'innovation pour des solutions durables** », cette édition ambitionne de fournir des solutions innovantes endogènes et durables pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en ciblant particulièrement les personnes les plus vulnérables.

Ce forum connaîtra entre autres, la participation d'une dizaine de pays, l'exposition d'une centaine de technologies vivantes, inertes ou immatérielles, des sessions de transferts de technologies, le renforcement des capacités d'une cinquantaine de chercheurs et l'incubation d'une centaine d'étudiants dans le domaine des technologies et de l'innovation.

Le pays invité d'honneur de cette 14^{ème} édition est le Kenya.

II.6. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil le bilan de la participation des Etalons cadets à la CAN U17 Algérie 2023, tenue du 29 avril au 19 mai 2023.

A l'issue de cette compétition les Etalons cadets occupent la 3^{ème} place avec la médaille de bronze, décrochant ainsi leur qualification pour les phases finales de la Coupe du monde des moins de 17 ans qui se tiendront du 10 novembre au 02 décembre 2023.

Le Conseil félicite les Etalons cadets pour leur brillant parcours et les encourage à redoubler d'effort pour les compétitions à venir.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Drissa **TRAORE**, Environnementaliste, est nommé Chargé de missions.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Monsieur Aboubacar **SEMDE**, Officier des forces armées nationales, est nommé Directeur des archives, de la documentation et de l'informatique du Centre national d'études stratégiques (CNES).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Madame Mariam **SANOGO/TOUNKARA**, **Mle 97 436 R**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Péguwindé Rodolphe **BANCE**, **Mle 119 278 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique, en remplacement de Monsieur Abdoulaye ZONGO ;
- Madame Aminata **OUEDRAOGO/SEMDE**, **Mle 54 661 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommée Chargée de missions ;
- Madame Pauline Oho **BOGNOUNOU/KAMBOU**, **Mle 43 090 U**, Inspecteur des impôts, 1^{er} grade, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice du Cadastre ;
- Monsieur Noraogo **DJIGUEMDE**, **Mle 31 975 N**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires domaniales et foncières ;

- Monsieur Wendinmi Hyacinthe Ismaël **SAWADOGO, Mle 47 804 C**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Membre permanent à la Coordination nationale de lutte contre la fraude (CNLF) ;
- Monsieur Douramane Hamadou **MAIGA, Mle 58 683 W**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Fonds de soutien aux malades et orphelins du Sida ;
- Monsieur Mohamadou **SOUGUE, Mle 58 455 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Laboratoire national de santé publique (LNSP) ;
- Madame Salimata **SEONE, Mle 119 298 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Agent comptable de l'Institut des hautes études internationales (INHEI) ;
- Monsieur Yan-Bè-Sighré Ferdinand **MEDA, Mle 208 025 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale d'élevage et de santé animale (ENESA) ;
- Madame Pêgwendé Louise **SAWADOGO/KABORE, Mle 59 897 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Agent comptable de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) ;
- Monsieur M'Pa Sanon **SANOGO, Mle 216 179 S**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) ;
- Monsieur Moussa **RIPAMA, Mle 58 446 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre régional des arts vivants en Afrique (CERAV-AFRIQUE) ;
- Monsieur Yabahouro Félix Désiré **SANOUE, Mle 59 909 F**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Musée national ;

- Monsieur Oussene **OUEDRAOGO, Mle 58 460 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Office national des aires protégées (OFINAP) ;
- Monsieur Sylvain **OUEDRAOGO, Mle 208 030 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre national d'études stratégiques (CNES) ;
- Monsieur Boureima **BA, Mle 216 456 H**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Groupement d'intérêt public-Agence de l'eau du Liptako (GIP-AEL) ;
- Monsieur Adama **BARRO, Mle 235 904 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) ;
- Monsieur Isaac **COMPAORE, Mle 216 163 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire (ENGSP) ;
- Madame Houralo Nina Leaticia **COULIBALY/SOU, Mle 59 675 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Agent comptable de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ;
- Monsieur Pouraogo Désiré **DJIGUEMDE, Mle 208 014 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Ecole de formation professionnelle en travaux publics (EFPTP) ;
- Monsieur Clément **DRABO, Mle 239 627 R**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De Gaule ;
- Monsieur Bruno **GANDEMA, Mle 119 281 A**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Service d'aide médicale urgente (SAMU) ;

- Monsieur Denys **HIEN, Mle 50 048 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Institut géographique du Burkina Faso (IGB) ;
- Monsieur Brahima **BELEM, Mle 53 560 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Université Nazi BONI de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Ferdinand **BAMOUNI, Mle 111 109 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional (CHR) de Kaya ;
- Monsieur Issaka **OUBDA, Mle 208 027 D**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre de formation professionnelle de référence (CFPR) de Ziniaré ;
- Monsieur Jacques Alexandre **KABORET, Mle 208 022 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre national des manuels et fournitures scolaires (CNAMAFS) ;
- Monsieur Paul **TRAORE, Mle 96 933 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre de formation professionnelle industrielle de Bobo (CFPI-B) ;
- Monsieur San Pascal **TRAORE, Mle 119 302 D**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier universitaire de Bogodogo ;
- Madame Touonidrè José Apolline **TRAORE/HIEN, Mle 41 582 T**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommée Agent comptable du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) ;
- Monsieur Pegdwendé Paulin **KABRE, Mle 57 221 C**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou ;

- Monsieur David Elazare **TOE, Mle 91 255 R**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- Monsieur Nongma **YAMEOGO, Mle 53 571 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Office national de sécurité routière (ONASER) ;
- Monsieur Tannoaga Carmel Parfait **YAMEOGO, Mle 56 720 P**, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Groupement d'intérêt public-Programme national de volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB) ;
- Monsieur Harnan **ZAN, Mle 245 233 D**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional (CHR) de Banfora ;
- Monsieur Maxime **ZOUGMORE, Mle 119 306 A**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Agence de l'eau du Mouhoun ;
- Monsieur Sibri **KONTOGOM, Mle 219 308 D**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Agent comptable de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) ;
- Monsieur Baboukari **OUATTARA, Mle 216 172 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional (CHR) de Dédougou ;
- Monsieur Soungalo **SIRIBIE, Mle 245 221 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional (CHR) de Gaoua ;
- Monsieur Célestin **KOALA, Mle 219 310 S**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional (CHR) de Tenkodogo ;

- Monsieur Alfred Martin Tony Kuassi **HUGBEKE, Mle 35 742 Y**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique de contrôle de marchés publics et des engagements financiers ;
- Monsieur Mamadou **OUATTARA, Mle 225 101 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur ;
- Monsieur Louis **TERI, Mle 59 921 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques ;
- Monsieur Boureima **SAWADOGO, Mle 91 666 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Monsieur Mahamadou **DRABO, Mle 59 878 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement ;
- Madame Claudine **NANA, Mle 91 230 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat ;
- Monsieur Ousmane Alexandre **SAWADOGO, Mle 216 154 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi ;

- Monsieur Abdoulaye **SANGNE, Mle 208 075 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière ;
- Monsieur Mahamoudou **DIALLO, Mle 91 681 R**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil constitutionnel ;
- Monsieur Lassané **OUEDRAOGO, Mle 247 279 S**, Conseiller en archivistique, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des archives et de la documentation ;
- Monsieur Clément **ZONGO, Mle 51 150 A**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ;
- Monsieur Balantié **OUATTARA, Mle 334 253 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Mouhoun ;
- Monsieur Harouna **SEBGO, Mle 245 194 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) ;
- Monsieur Youssoufou **DIANDA, Mle 228 769 V**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Nakanbé ;

- Monsieur Christian Hermann **TAPSOBA, Mle 272 796 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Passoré ;
- Monsieur Ali **OUEDRAOGO, Mle 334 255 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Tapoa.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Brahima **SAWADOGO, Mle 111 292 B**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Noma Marie Arnaud **OUBA, Mle 279 606 C**, Greffier en chef, catégorie AG, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Rasmané **SAM, Mle 225 107 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de la gestion des finances de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) ;
- Monsieur Bakary **BELEMOU, Mle 110 772 Z**, Ingénieur des travaux statistiques, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur des études et des statistiques de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) ;
- Madame Josiane Annick **BELEMSOBGO/SANOUE, Mle 245 167 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice des affaires administratives et financières du Conseil constitutionnel.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Drissa **CISSE, Mle 91 324 H**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAF-Matourkou) ;
- Monsieur Séni **NIKIEMA, Mle 254 897 T**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de développement de l'entreprenariat agro-pastorale et halieutique ;
- Monsieur Kiswendsida Jean Hubert **ZONGO, Mle 265 171 D**, Nutritionniste, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la promotion de la transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques ;
- Monsieur Ollé Arnaud **KAM, Mle 256 193 C**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du développement des marchés des produits agro-pastoraux et halieutiques.
- Monsieur Brahima **SOULAMA, Mle 58 226 E**, Attaché de santé en épidémiologie, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Assistant technique au Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) ;
- Monsieur Nongasida **SAWADOGO, Mle 254 877 W**, Attaché en études et analyses, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Chef de département du suivi et de l'évaluation des politiques du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique ;
- Madame Wendyam Francine Alida **ILBOUDO, Mle 261 074 Z**, Conseiller en études et analyses, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommée Chef de département du partenariat et de la concertation entre les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE

- Monsieur Rahitaba Désiré Romain **COMPAORE, Mle 53 480 G**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **solidarité nationale et gestion des catastrophes** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la Solidarité et de l'action humanitaire ;
- Madame Wanemanegré Marie Madeleine **OUEDRAOGO/TOUGOURI, Mle 258 157 S**, Conseiller d'éducation féminine, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Responsable du Programme budgétaire « **femme et genre** », cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale de la promotion de la femme et du genre ;
- Monsieur Ousmane **BELEM, Mle 91 964 K**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **pilotage et soutien** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Vininguesba **OUEDRAOGO, Mle 43 790 E**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **enfance et famille** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la famille et de l'enfant ;
- Monsieur Sansan Kpièmiité **YOUL, Mle 81 997 Z**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur de la lutte contre les violences faites aux enfants et de la protection de l'enfant en situation d'urgence ;
- Madame Kiedala Ursule Viviane **TARO/SANON, Mle 83 860 M**, Juriste, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Directrice des affaires juridiques et du contentieux ;

- Monsieur Jean Bertrand **BAOUAR, Mle 237 915 Z**, Conseiller en promotion du genre, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Oscar **DEMBELE, Mle 85 579 U**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Issaka **BANGRE, Mle 55 789 E**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Inoussa **GONDE, Mle 108 588 D**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Madame Halimata **SAWADOGO, Mle 239 427 Y**, Inspecteur d'éducation spécialisée, est nommée Chargée d'études ;
- Monsieur Jacques Hermane Datebsom **SOUBEIGA, Mle 116 716 Z**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille du Zandoma.

H. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES

- Monsieur Poughenmaneba Ernest **NAKOULMA, Mle 85 096 J**, Conseiller des affaires économiques, est nommé Membre de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF), au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises pour une dernière période de trois (03) ans.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Membres de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

- Monsieur Reguem **OUEDRAOGO, Mle 44 40**, Adjudant-Chef de la Gendarmerie nationale, au titre du ministère de la Défense et des anciens combattants ;

- Monsieur Denis **DAMA, Mle 56 45**, Adjudant de la Gendarmerie nationale, au titre du ministère de la Défense et des anciens combattants.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Madame Palingwindé Inès Zoé Lydia **ROUAMBA, Mle 241 739 Y**, Chargée de recherche, catégorie P, 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, est nommée Directrice générale du Conseil à l'orientation universitaire et des bourses (DGCOB) ;
- Monsieur Issa **OUEDRAOGO, Mle 40 972 T**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent du Plan national d'actions de développement de l'enseignement supérieur (SP-PNADES).

J. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Monsieur Abdoulaye **DIONI, Mle 216 780 F**, Conseiller des services touristiques et hôteliers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique, en remplacement de Monsieur Marie K. Aimé OUEDRAOGO ;
- Madame Habibou **ZOUNGRANA/BARRY, Mle 34 394 W**, Conseiller en sciences et techniques et l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Madame Christiane Carole Marie Nicole Edith **SANON/COULIBALY, Mle 76 303 N**, Conseiller en gestion du patrimoine culturel, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommée Directrice générale de la Semaine nationale de la culture (SNC) ;
- Monsieur Salifou **OUARMA, Mle 220 278 V**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration :

- de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- de la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- du Fonds spécial routier du Burkina (FSR-B) au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- du Fonds national pour la promotion du sport et des loisirs (FNPSL) au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi ;
- de l'Institut supérieur de l'image et du son/studio-école (ISIS-SE) et de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme.

Le Conseil a également procédé à la nomination des Présidents des Conseils d'administration de l'Institut supérieur de l'image et du son/studio-école et de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication.

A. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement du mandat de Monsieur Lin **SOMDA, Mle 51 325 K**, Administrateur des hôpitaux et services de santé, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique au Conseil d'administration de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) pour une dernière période de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Issoufou **KOUANDA, Mle 201 702**, Gestionnaire des achats, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds spécial routier du Burkina (FSR-B) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre de la Primature :

- Monsieur Dramane **TRAORE, Mle 46 215 W**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière :

- Monsieur Mamadou **OUATTARA**, Mle 52 178 U, Inspecteur du trésor.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE SECTEUR PRIVE, LES ASSOCIATIONS ET LE PERSONNEL

Au titre de la Ligue des consommateurs du Burkina :

- Monsieur Ousseini **OUEDRAOGO**, Juriste/consultant indépendant.

D. MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement de mandat de Monsieur Rasmané **SAWADOGO**, Mle 34 298 U, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi au Conseil d'administration du Fonds national pour la promotion du sport et des loisirs (FNPSL) pour une dernière période de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **quatre (04) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut supérieur de l'image et du son/studio-école (ISIS-SE) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme :

- Monsieur Valentin Hervé Sanyan **KAMBIRE, Mle 35 146 T**, Professeur certifié ;
- Monsieur Kassoum **COULIBALY, Mle 246 692 P**, Administrateur du cinéma et de l'audiovisuel.

Le deuxième décret nomme Monsieur Valentin Hervé Sanyan **KAMBIRE, Mle 35 146 T**, Professeur certifié, Président du Conseil d'administration de l'Institut supérieur de l'image et du son/studio-école (ISIS-SE) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme :

- Monsieur Pascal Yemboini **THIOMBIANO, Mle 49 579 H**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication ;
- Monsieur Kandayinga Landry Guy Gabriel **YAMEOGO, Mle 92 856 C**, Maître de conférences.

Le quatrième décret nomme Monsieur Pascal Yemboini **THIOMBIANO, Mle 49 579 H**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, Président du Conseil d'administration de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,
des lettres et de la communication*